

Séance extraordinaire du 19 juin 2017



**2017-06
142**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 19 juin 2017 à 18h35.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Est absent à cette session:

Siège #5 - M. Frédéric Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 15 juin 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne sont pas tous présents, donc ils ne peuvent renoncer à l'avis de convocation et doivent procéder avec l'ordre du jour publiée.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

- 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Élargissement Rang St-Jean-Baptiste
 - 04.02 - Échange de terrain - Julie Champagne
 - 04.03 - Achat terrain 18e Avenue - Taxes
 - 04.04 - Vente de terrain 8e rue Ouest
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

04 - SUJETS À DISCUTER

2017-06
143

04.01 - Élargissement Rang St-Jean-Baptiste

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite réaliser des travaux d'élargissement de l'emprise du Rang St-Jean-Baptiste (25^e Avenue) sur une distance approximative de 800 mètres;

Attendu que la municipalité souhaite convenir, avec les propriétaires adjacents, des conditions d'acquisition de gré à gré de parcelles de terrains afin d'élargir l'emprise publique;

Attendu la promesse d'achat préparée par la direction générale, déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu que la municipalité La Guadeloupe:

- Adopte la promesse d'achat visant l'acquisition de gré à gré, des parcelles de terrain appartenant à Mme Monique Nadeau;
- Mandate Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature de la promesse d'achat;
- Adopte la description technique d'une partie des Lots 25 et 26 du rang 12 Sud et une partie des lots 25 et 26 du rang 13 Sud du canton de Shenley ainsi que le plan d'accompagnement, préparés par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 11 837, daté du 13 juin 2017;
- Achète les parcelles décrites à la description technique aux conditions convenues à la promesse de vente;
- Accepte d'assumer les coûts relatifs à la mise à jour des plans d'arpentage du résiduel de la propriété de Mme Monique Nadeau;
- Mandate Me Christine Talbot, pour la préparation de l'enregistrement de l'acte de vente;
- Mandate M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature de tous les documents administratifs et légaux préparés par Me Christine Talbot;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-06
144

04.02 - Échange de terrain - Julie Champagne

Attendu les discussions intervenues entre le comité des travaux publics et Mme Julie Champagne;

Attendu le projet d'échange de terrain déposé par Mme Julie Champagne et du plan préparé par M. Francis Carrier, arpenteur, sous sa minute 11 801 en date du 7 juin 2017 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

- Une partie du lot 21 du rang 13 Sud du cadastre officiel du canton de Shenley dans la circonscription foncière de Frontenac, appartenant à Mme Julie Champagne. Superficie de 8 156 pieds carrés.
- Une partie du lot 21 du rang 13 Sud du cadastre officiel du canton de Shenley dans la circonscription foncière de Frontenac appartenant à la Municipalité. Superficie de 9257 pieds carrés.

Attendu que cet échange permettra à la municipalité d'avoir un terrain desservi,

en front de la 4e Rue Est;

Attendu que la superficie du terrain cédé par la municipalité (9 257 p²) est plus grande que celle cédé par Mme Champagne (8 156 p²);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu :

- d'accepter l'offre de Mme Julie Champagne
- de procéder à l'échange de terrain.
- que la contrepartie, soit 1 101 pieds carrés de différence entre les superficies des terrains à être échangés, soit vendue à Mme Champagne
- de mandater M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature des actes légaux

Conditions de l'échange / vente:

- prix de vente de la contrepartie (1 101 p²): 0,85\$ /p²
- les frais d'arpenteur et de notaire seront assumés par Mme Champagne excluant les frais d'arpenteur se reportant au plan projet d'échange

Mme Champagne informe le conseil qu'elle choisit de procéder devant Me Christine Talbot, notaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-06
145**

04.03 - Achat terrain 18e Avenue - Taxes

Attendu la résolution 2017-05-114 Offre d'achat, terrain 18e Avenue et le projet d'offre d'achat joint à cette résolution mentionnant que l'acheteur consent à assumer les taxes sur le terrain acheté, à compter du 1er janvier 2017;

En conséquence

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu de modifier la condition ou convention mentionnée du projet d'offre d'achat de la façon suivante :

- l'acheteur consent à assumer les taxes sur le terrain acheté, à compter du **1er juin 2017**

Le projet d'offre d'achat modifié est déposé devant ce conseil et fait partie intégrante à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-06
146**

04.04 - Vente de terrain 8e rue Ouest

Attendu la résolution 2016-07-150 Vente de terrain à Bureau Design Massé inc.

Attendu les modifications apportées aux dimensions du terrain en vente, soit :

- façade de 50.50 m (165.68 p), au lieu de 37.65 m (121.39p)
- Superficie de 1 299.3 m² (13 985.55 p²), au lieu de 1 013.1 m² (10 903.84 p²)

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu de vendre le terrain sis sur les lots 24A-2 du rang A et 15C-46 du rang 6 dans le canton de Forsyth, tel qu'il apparaît au scénario de subdivision préparé par M. Francis Carrier arpenteur géomètre, dossier 2006-089, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, aux conditions suivantes :

- Prix de vente 1.00\$/p², total de 13 985.55\$, payable en deux versements égaux à la municipalité de La Guadeloupe:
 - à la signature des documents notariés
 - le 1er janvier 2018
- Le raccordement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires au frais du vendeur
- Les signataires municipaux autorisés sont M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale
- M. Mathieu Massé, président de Bureau Design Massé inc. informe le conseil qu'il choisit de procéder devant Me Lydia Lacasse, notaire, pour la préparation de l'acte de vente
- Tous les frais de cadastre supplémentaires seront à la charge de l'acheteur, Bureau Design Massé inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2017-06
147**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h55

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, directrice générale